



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 034-213400062-20260416-D202619-DE

Liberté — Égalité — Fraternité

Berger
Levrault

2026-19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, budget principal M57.

L'an deux mille vingt-six

Le : seize avril à 18 heures 45

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

Date de la convocation : le 2 avril 2026

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, MAS Claude, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS FRAISSE Maryline, BOSMA Conny, ROUIBI Abdelaziz, FOUGA Mylène, GLEYE Antoine, MAS Claire.

EXCUSES/ABSENTS : CARRERE Nathan

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, budget principal M57, approuvé le 02/03/2026, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement M57

→ Résultat de l'exercice 2025	113 280,17€
→ Report 2024	189 497,06€
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	302 777,23€

Section d'investissement

→ solde d'exécution 2025	43 764,84€
→ excédent de financement 2024	33 244,62€
→ solde exécution reporté	77 009,46€

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXPLOITATION : compte 002 recettes: 180 762,69euros

INVESTISSEMENT : compte 1068 recettes : 122 014,54euros

INVESTISSEMENT : compte 001 recettes: 77 009,46 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.